

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 05/2022

Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz

Composition de la Commission :

- Mme Caroline Vaney, premier membre
- Mme Priscille Michel, membre
- Mme Amélie Catherin, membre
- Mme Nathalie Mermoud, membre
- M. Kim Rochat, rapporteur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères) communaux,

La Commission ad hoc s'est réunie le mercredi 9 février à 20h00 à la salle des commissions de la maison de commune en présence de M. le Syndic, Etienne Fleury et de Mme la Municipale Martine Lob, ainsi que des membres de la Commission ad hoc. Nous avons dans ce cadre bénéficié d'une présentation détaillée du projet de la nouvelle place de jeux prévue dans le secteur de la Plantaz ainsi que des raisons qui nécessitent sa réfection. La Commission remercie M. Le Syndic et Mme la Municipale pour leur disponibilité et pour avoir répondu aux compléments d'informations demandés ultérieurement.

A l'issue de cette présentation, la Commission a évalué de manière approfondie le projet présenté par la Municipalité. De nombreux échanges par courriels ont complété les discussions et le présent rapport a été établi par voie de circulaire entre les membres de la Commission jusqu'à sa finalisation.

Préambule

Aménagée en 2003, la place de jeux de la Plantaz a besoin d'un important renouvellement. En effet, certains modules de jeux sont usés ou endommagés et les zones de chute ne répondent plus aux normes de sécurité qui ont été modifiées en 2017. Une grande partie de la place a été démontée à fin 2021. La Municipalité présente désormais un projet de réaménagement qui a été élaboré en tenant compte des 69 réponses obtenues au travers d'un questionnaire envoyé aux membres du Conseil communal, à l'APECH, à la Ludothèque et distribué sur les places de jeux du village.

Observations et remarques de la Commission :

L'échange avec la Municipalité a d'abord permis de discuter des aspects techniques du projet, de préciser les aspects budgétaires et d'apporter une compréhension générale du livrable prévu. Il est utile de relever que le coût global escompté pour le projet proposé semble raisonnable à l'aune des choix qui ont été effectués. Les aspects de sécurité ont bien été pris en compte, en particulier

au niveau du sol et les jeux prévus sur cette place remplacent de manière similaire ceux qui avaient été installés en 2003, il y a près de vingt ans. Dès lors, le projet actuel propose une continuité du concept avec des améliorations pour son usage et sa maintenance pour un coût qui semble raisonnable. Le choix courageux d'investir dans un sol écologique et facile d'entretien peut être salué en particulier au vu de l'endroit où se situe la future place de jeux.

Cependant, bien que le coût global du projet semble raisonnable, sa structure budgétaire est inadéquate. En effet, il est admis que le budget d'une place de jeux devrait être alloué pour un tiers au sol, un tiers pour l'installation et un tiers pour les modules de jeux. Or dans le cas du projet présenté par la Municipalité, les jeux ne représentent que CHF 36'848.- soit le quart du budget total. De plus, les jeux sélectionnés couvrent une population de 1 à 8-9 ans alors qu'un choix portant sur un groupe d'âges plus large permettrait un usage plus étendu de cet équipement. Par ailleurs, la Commission relève également que pour un tel investissement, une seule proposition, sans variante, est proposée par la Municipalité et que cette proposition est un remplacement quasi à l'identique de l'existant, soit un concept d'il y a 20 ans.

Finalement, bien qu'une partie de la population ait eu l'occasion de s'exprimer sur des souhaits via un questionnaire à diffusion restreinte, la Commission regrette que la Municipalité n'ait pas consulté de manière plus large quant à l'élaboration du projet. En effet, l'état de l'art en la matière a considérablement évolué depuis 2003 et le projet proposé n'en tient que peu compte.

Au-delà du budget, il est essentiel que le projet proposé soit en adéquation avec les besoins des utilisateurs d'aujourd'hui. Au travers du jeu, l'enfant développe ses capacités motrices, émotionnelles, créatives, sociales et apprend à résoudre des problèmes. De nos jours, une place de jeux offre à la jeune génération une alternative aux écrans qui occupent de plus en plus du temps libre de nombreux enfants et adolescents. Mais pour que cette alternative soit utilisée, elle doit être attrayante.

Il est également important de relever que les places de jeux constituent un élément important du lien social dans une population. Elles offrent un espace de rencontres qui facilite les échanges entre les enfants ainsi qu'entre les adultes, et ceci pour tous les âges. Une telle place contribue à la socialisation de l'enfant dans sa communauté et lui permet d'apprendre à entrer en contact avec d'autres enfants pendant que les adultes qui les accompagnent ont une opportunité d'échanger entre eux. Finalement, grâce à son atmosphère et sa conception, cette place doit être une carte de visite qui met en valeur l'identité des Gremauds.

Selon Pro Juventute¹, une fondation qui accompagne les parents et soutient les enfants depuis plus de 100 ans, une place de jeux moderne doit se construire sur la base de 5 critères :

- Les espaces de jeu sont intégrés dans un réseau ;
- Les espaces de jeu sont multifonctionnels ;
- Les espaces de jeu possèdent une atmosphère et une identité ;
- Les espaces de jeu sont attrayants pour tous ;
- Les espaces de jeu sont aménagés de manière participative et sont modulables.

¹ Directives pour les espaces de jeu - Pro Juventute - 2019

Par ailleurs, la ville de Lausanne, qui a conduit un important projet de réaménagement de ses places de jeux, a alloué un budget moyen de CHF 208'000 pour le réaménagement partiel ou complet d'une place de jeux (moyenne sur 11 places, de CHF 105'000 à CHF 315'000.-). Compte tenu de la dépense prévue pour la réfection du sol, un budget de CHF 124'800 devrait être alloué au choix des jeux et de leur installation ce qui porte à un projet total de CHF 214'900, budget conforme à la moyenne observée pour notre voisin. Un tel budget devrait être structuré comme suit :

Libellé	Montant
Sol + socle et fondation (CHF 51'000 + 11'400)	CHF 62'400.-
Modules de jeux	CHF 62'400.-
Installation	CHF 62'400.-
Démontage des modules de jeux encore existant, préparation des sols	CHF 18'200.-
Arborisation	CHF 2'500.-
Divers et imprévus	CHF 7'000.-
Total budget estimé par la Commission	CHF 214'900.-

Sur la base de ce qui précède, la Commission propose au Conseil que le projet soit amendé afin de permettre à la Municipalité de développer un projet qui s'adresse au mieux aux besoins de sa population.

Proposition d'amendement :

C'est à l'unanimité que la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs à amender le préavis 05/2022 en accordant un crédit augmenté à CHF 214'900.- afin que la Municipalité puisse réaliser un projet conforme à l'état de l'art.

Vœux :

Sur la base de son évaluation, la Commission trouve judicieux que le projet intègre les aspects suivants :

- L'expérience acquise au travers des projets similaires, dans notre commune ou dans la région devrait être exploitée, soit par la Municipalité, soit par une Commission Ad hoc afin d'identifier le concept le plus adapté. Les critères proposés par Pro Juventute devraient être pris en compte de même que la brochure éditée par la ville de Lausanne *Cinq conseils pour aménager des places de jeux de qualité*²
- Au-delà des critères proposés par Pro Juventute, il serait souhaitable de tenir compte des nouvelles tendances au niveau des places de jeux notamment avec des modules de jeux davantage collectifs et polyvalents qui permettent non seulement la motricité et l'équilibre, mais également le jeu symbolique, la créativité et l'éveil des sens.

² Les deux documents sont facilement accessibles sur la page <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/loisirs/places-de-jeux.html>

- La place de jeux devrait intégrer un choix de jeux le plus proche possible de la nature (troncs et rondins en bois de robinier ou mélèze, cordes) et permettre qu'ils tirent avantage de la topographie du lieu pour s'y intégrer de manière harmonieuse.
- Le projet devrait couvrir des utilisateurs âgés de 1 à 12 ans.
- La place de jeu devrait intégrer une composante favorisant les rencontres et l'échange. Pour cela, il semble opportun de développer davantage les lieux où les adultes auront du plaisir à se tenir et échanger.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Mmes et MM. les Conseillers d'accepter le préavis municipal No 05/2022 amendé tel que proposé, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 214'900.- pour le réaménagement de la place de jeux de la Plantaz,
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2023,
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché,
- de donner décharge à la Commission pour son mandat.

Caroline Vaney
Premier membre



Amélie Catherin
Membre



Nathalie Mermoud
Membre



Priscille Michel
Membre



Kim Rochat
Rapporteur

